



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 14-nov.-2022
d'émission
:

Date de révision : 14-nov.-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-90316300-004_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	DREFT PLATINUM ALL IN ONE – ORIGINAL
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use	À destination du grand public
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit	Dose unitaire pour lave-vaisselle
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11 BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : pgsds.im@pg.com Pour plus d'informations, contacter	Procter & Gamble Manufacturing, Hombeeksesteenweg 323 B-2800, Mechelen, Belgium/Бельгия
Adresse e-mail	pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un peu d'eau pour diluer

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium Carbonate	497-19-8	20 - 30	01-21194854 98-19	207-838-8	Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	10 - 20	01-21194572 68-30	239-707-6	Ox. Sol. 3(H272) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	Eye Dam. 1 :: 25%<=C<10 0% Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25 %	-	-
Trideceth-7	69011-36-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
PPG/PEG/PPG-3/1 4.5/16 Propylheptyl Ether	166736-08-9	5 - 10	Aucune donnée disponible	605-450-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit.	-	-	-

					2(H315)			
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	1 - 5	01-21196479 55-23	223-267-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)	Eye Irrit. 2 :: 30%<=C<100%	-	-
Disodium Disilicate	13870-28-5	1 - 5	01-21194850 31-47	237-623-4	Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
Protease	9014-01-1	<1	01-21194804 34-38	232-752-2	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Resp. Sens. 1(H334) STOT SE 3(H335) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-
zinc hydroxy carbonate	51839-25-9	<1	01-21194746 97-20	257-467-0	Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).
Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Chemical name	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA: 0.00004 mg/m ³ * Respiratory Sensitisation
Chemical name	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	-	-	-
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	TWA: 1 glycine unit/m ³ STEL: 3 glycine unit/m ³	-
Chemical name	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Protease	-	-	respiratory sensitizer	-	-
zinc hydroxy carbonate	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
Chemical name	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m ³ STEL: 0.00006 mg/m ³ Sensitizer	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	-	-
Chemical name	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	-	-
Protease	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	-	-	-	STEL: 0.00006 mg/m ³ sensitizer
zinc hydroxy carbonate	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	-	-
Chemical name	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	NGV: 1 glycine unit/m ³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m ³ Sensitizer	STEL: 0.00006 mg/m ³	TWA: 0.00004 mg/m ³ STEL: 0.00012 mg/m ³ Sen+	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Sodium Carbonate	-	-	-	10 mg/m ³
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	12.8 mg/cm ²	5 mg/m ³

Tetrasodium Etidronate	48 mg/kg bw/day	16.9 mg/m ³	-	10 mg/m ³
TAED	20 mg/kg bw/day	0.0064 mg/L	-	-
Disodium Disilicate	318 mg/kg bw/day	11.21 mg/m ³	-	-
Protease	-	-	-	0.00006 mg/m ³
zinc hydroxy carbonate	83 mg/kg bw/day	0.005 mg/L	-	-

Chemical name	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	6.4 mg/cm ²
Tetrasodium Etidronate	-	10 mg/m ³	-
Protease	-	0.000015 mg/m ³	-

Chemical name	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	2.4 mg/kg bw/day	4.2 mg/m ³	24 mg/kg bw/day
TAED	0.45 mg/kg bw/day	0.075 mg/L	10 mg/kg bw/day
Disodium Disilicate	1.59 mg/kg bw/day	2.39 mg/m ³	159 mg/kg bw/day
Protease	1.8 mg/kg bw/day	-	-
zinc hydroxy carbonate	0.83 mg/kg bw/day	0.0025 mg/L	83 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Chemical name	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	-	12.8 mg/cm ²

Chemical name	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Sodium Carbonate	10 mg/m ³	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	6.4 mg/cm ²

Chemical name	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Protease	3.6 mg/kg bw/day	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate Peroxide	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Tetrasodium Etidronate	0.096 mg/L	0.01 mg/L	-
TAED	10 mg/L	0.5 mg/L	10 mg/L
Disodium Disilicate	7.5 mg/L	7.5 mg/L	-
Protease	0.0017 mg/L	0.00017 mg/L	-
zinc hydroxy carbonate	0.0206 mg/L	0.0061 mg/L	-

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	16.24 mg/L	-	-	-
Tetrasodium Etidronate	193 mg/kg sediment dw	19.3 mg/kg sediment dw	58 mg/L	14 mg/kg soil dw	-	-
TAED	2.5 mg/kg sediment dw	-	10 mg/L	5 mg/kg soil dw	-	-
Disodium Disilicate	29.4 mg/kg sediment dw	29.4 mg/kg sediment dw	28 mg/L	1.47 mg/kg soil dw	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg	-	-
zinc hydroxy carbonate	117.8 mg/kg	56.5 mg/kg	0.1 mg/L	35.6 mg/kg soil	-	-

	sediment dw	sediment dw		dw		
--	-------------	-------------	--	----	--	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide	
Couleur	coloré	
Odeur	Agréable	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	75 °C	Épreuve des Nations unies H.1 : épreuve de TDAA des États-Unis
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	10	Liquide 6 - 8.5
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	ce produit
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Agent propulseur
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.
------------------	-------------------------------------

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 1,795.70 mg/kg

Informations sur les composants

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (EPA 16 CFR 1500.40)	= 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	893 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydr oxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy -, branched (Marlipal O 13/70)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 5960 mg/kg (Rabbit)	> 1.6 mg/L (Rat) 4 h
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	= 990 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Disodium Disilicate	2000- 3150 mg/kg bw (OECD 401)	-	> 3.51 mg/L (Rat) 4 h
Total Protein (Subtilisin)	1800 mg/kg bw (OECD 401)	-	-
Carbonic acid, zinc salt, basic	> 5000 mg/kg bw (OECD 401)	-	> 5.7 mg/L air (OECD 403)

Chemical name	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium Carbonate	-	-	Y	-	-	-	-	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Disodium Disilicate	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Chemical name	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Protease	-	-	Y (OECD 404)	-	Y	-

Chemical name	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Protease	-	-	Y	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0.73485 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
inconnue

Chemical name	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sodium Carbonate	-	300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	200 - 227 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 48 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	200 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 72 h)	> 250 mg/L (Photobacterium phosphoreum; 0.5 h)	527 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Disodium Disilicate	44.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	> 500 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	720 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	491 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Total Protein (Subtilisin)	0.83 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	8.2 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.17 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Carbonic acid, zinc salt, basic	-	0.112 mg/L (Thymallus arcticus; 96 h)	0.35 mg/L (ISO 9509; activated sludge; 4 h)	0.67 mg/L (OECD 202; Ceriodaphnia dubia; 48 h)

Toxicité chronique

Chemical name	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Sodium Carbonate	1 - 10 mg/L	-	-	-	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	2 mg/L (Daphnia pulex; 2 d)	-	-
Tetrasodium Etidronate	-	60 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 14 d)	6.75 mg/L (EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28 d)	200 mg/L (anaerobic sludge; 11 d)	NOEC: 960 mg/kg soil dw (Read across data on (1-hydroxyethylidene) bisphosphonic acid, sodium salt; OECD 207; Eisenia fetida; artificial soil; 14 d)
TAED	655 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	1000 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	500 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	500 mg/kg soil dw (OECD 222; species: Eisenia fetida; artificial soil; 56 d)
Disodium Disilicate	18 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	250 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	2039 mg/kg diet (Meleagris gallopavo; 28 d)
Protease	0.317 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.042 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	0.324 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
zinc hydroxy carbonate	0.1902 mg/L (Macrocystis pyrifera; 2 d)	0.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.0056 mg/l (Holmesimysis costata, Mysid shrimp, Mysidae; 24 d)	0.1 mg/L (ISO 9509; activated sludge; 0.16 d)	0.0228 mg/L (Read across data on Zinc chloride; guideline not indicated; microcosm/mesocosm (Phytoplakton); flow-through; freshwater; 4 wk)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Chemical name	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Phosphonic acid,	22.87% BOD5*100/COD;	-	-	6.7 % (Read across data)

P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4) - 3794-83-0	ISO 5815; 5 d			on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d)
Acetamide, N,N'-1,2-ethanediybis[N-acetyl- - 10543-57-4	75.1 - 104.6%CO2; OECD 301 B; 27 d	-	-	75.1% (OECD 301 B; aerobic; activated sludge, domestic, non-adapted; CO2 evolution; 27 d; meets the 10 d window criteria)
Total Protein (Subtilisin) - 9014-01-1	102% CO2 OECD 301 B; 29 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Chemical name	Coefficient de partage
Tetrasodium Etidronate	-3
Protease	-3.1

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Tetrasodium Etidronate	-3 (OECD 107)	71
TAED	-0.09	-
Protease	≤ -3.1 (OECD 107)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Chemical name	log Koc
Tetrasodium Etidronate	16610 L/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Sodium Carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sodium Carbonate Peroxide	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Trideceth-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrasodium Etidronate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Disodium Disilicate	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Protease	La substance n'est pas PBT/vPvB
zinc hydroxy carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les

mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
 14.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
 14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Chemical name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Sodium Carbonate	75.	-
Protease	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

UE - Biocides

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Date d'émission : 14-nov.-2022

Date de révision : 14-nov.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité